

FAQ

A. Qu'est ce que FilmFest Platform ?

FilmFest Platform est une plateforme d'inscription en ligne des courts métrages aux festivals. Cet outil a été initié par des institutions du secteur (la SRF, le SPI, Carrefour des festivals et l'Agence du court métrage) dans le but de normaliser les démarches d'inscription aux festivals et de faciliter la diffusion des œuvres de format court.

B. Comment utiliser FilmFest Platform ?

1- Créer un compte ou se connecter

Pour utiliser FilmFest Platform il faut en premier lieu posséder un compte et être connecté.

- Si vous possédez un compte, vous pouvez vous connecter à l'aide du bouton « Se connecter » situé en haut à droite. Attention de bien choisir « Je suis un réalisateur, producteur... ».
- Si vous ne possédez pas de compte, vous pouvez en créer un en remplissant le formulaire en ligne accessible par le lien « Créez un compte » situé sur la page d'accueil. **Pensez à bien renseigner tous les champs obligatoires** (astérisque rouge)

2- Enregistrement et téléchargement des films

Avant de pouvoir postuler à un festival, le formulaire du film doit être « **Complet** » et le téléchargement du film « **Validé** ».

- Afin que le statut formulaire soit « complet », tous les champs obligatoires du formulaire d'enregistrement du film doivent être renseignés (astérisque rouge).
- Dans cette version dématérialisée, **un fichier vidéo du film doit obligatoirement être téléchargé**. Pour cela, vous devez vous rendre dans l'onglet « Video » du formulaire d'enregistrement et choisir le fichier en cliquant sur l'icône située à droite de « video source ». Pensez à bien respecter les préconisations de formats et de poids : les fichier acceptés sont les suivants : **.mp4, .mpg, .mpeg, .vob, .avi, .m4v, .wmv, .mkv**. Le poids du fichier ne doit pas dépasser **2,5 Go**.

3- Recharger votre compte de crédits

La mise à disposition du film aux festivals qui sont en tout dématérialisé (ils ne demandent pas d'envoi de DVD) **est payante sous forme de crédits**. Ce coût n'est donc pas en plus, mais en remplacement des frais d'envoi de DVD afin de pouvoir financer l'hébergement des films. Votre compte doit donc être chargé en crédits pour pouvoir postuler à ces festivals.

Vous pouvez acheter des crédits en ligne (uniquement par carte bancaire) dans la rubrique « Mon compte ».

Les tarifs sont les suivants :

- A l'unité : 2,50€
- Lot de 10 : 20€ soit 2€/crédit
- Lot de 50 : 75€ soit 1,5€/crédit

4- Postuler aux festivals

Lorsque le statut formulaire est « Complet » et le statut téléchargement est « Validé » le bouton « Postuler » n'est plus grisé, il est bleu et actif. Le film peut être soumis aux festivals.

Pour postuler, il faut cliquer sur le bouton « postuler » de votre film, puis cliquer sur « Postuler » sur le festival désiré (ou inversement).

Vous arrivez alors sur la fiche d'inscription. Choisissez la section du festival (s'il y en a plusieurs) puis validez votre inscription en bas de la page (à condition que votre film corresponde bien aux conditions de sélection du festival). **Pensez à bien cocher la case d'acceptation du règlement du festival** et à recharger vos crédits pour les festivals qui ne demandent pas à recevoir de DVD.

5- Suivre mes candidatures

L'onglet « Candidatures » vous permet de suivre l'évolution de vos candidatures. Dès qu'un film est inscrit à un festival, il apparaît comme « Soumis ». Le statut passera à « Sélectionné » ou « Non sélectionné » lorsque le festival aura verrouillé sa sélection.

C. Quel navigateur internet me conseillez-vous pour utiliser le site de manière optimum ?

Google Chrome est le navigateur internet qui donne les meilleurs résultats sur le site FilmFest Platform. Si celui-ci n'est pas installé sur votre ordinateur, vous pouvez le télécharger gratuitement avec le lien ci-dessous :

<https://www.google.fr/chrome/browser/desktop/index.html>

D. Le bouton « Postuler » sur mon film est grisé, qu'est-ce que cela signifie ?

Pour pouvoir postuler à un festival, le statut formulaire doit être « Complet » et le statut téléchargement « Validé ». Si une de ces conditions n'est pas rempli, le bouton « Postuler » est grisé et inactif.

E. Le statut « formulaire » est indiqué comme « incomplet », pourquoi ?

Si le statut formulaire du film est « Incomplet », **cela signifie que tous les champs obligatoires** (marqués par une astérisque rouge) du formulaire en ligne ne sont pas renseignés. Attention, à bien mettre une durée supérieure à 0.

Lorsque tous les champs obligatoires seront renseignés, le statut formulaire passera à « Complet ».

F. Le statut « Téléchargement du film » est indiqué comme « À vérifier », pourquoi ?

Cela signifie qu'il n'y a pas de fichier du film uploadé et/ou transcodé.

Dans cette version dématérialisée, un fichier vidéo du film doit obligatoirement être téléchargé pour pouvoir postuler aux festivals. Pour cela, vous devez vous rendre dans l'onglet « vidéo » du formulaire d'enregistrement et choisir le fichier en cliquant sur l'icône située à droite de « vidéo source ».

Pensez à bien respecter les préconisations de formats et de poids : les fichiers acceptés sont les suivants : **.mp4, .mpg, .mpeg, .vob, .avi, .m4v, .wmv, .mkv.**

Le poids du fichier ne doit pas dépasser **2,5 Go**.

Une fois le téléchargement du fichier terminé et le transcodage finalisé, le statut « Téléchargement du film » passera à « Validé ».

G. Combien de temps faut-il pour que le transcodage du film soit finalisé ?

Une fois l'upload terminé, le transcodage ne prend **pas plus de 60 minutes**. Si passé ce délai vous n'avez pas reçu de mail, et que le statut « Téléchargement du film » est toujours indiqué « À vérifier », c'est que le transcoding n'a pas fonctionné. Il faut dans ce cas refaire un upload du film.

H. Malgré plusieurs tentatives de téléchargement, mon fichier vidéo n'est toujours pas transcodé, le statut téléchargement du film est toujours « À vérifier ». Que puis-je faire ?

Si malgré plusieurs tentatives d'upload (et que les préconisations de formats et de poids ont été respectées), le téléchargement ou le transcodage ne fonctionne pas, vous pouvez nous envoyer votre fichier, par Wetransfer par exemple, à l'adresse de contact : registration@filmfestplatform.com en précisant le titre du film et l'identifiant du compte (email), nous l'uploaderons pour vous.

I. Je ne peux pas visionner le film téléchargé, j'ai un message sur le player : « Le format vidéo ou le type MIME n'est pas géré » ?

Le player n'est pas fonctionnel dans une configuration d'ordinateur particulière : **navigateur firefox sous Mac sans la présence du plugin adobe flash player.**

Pour pouvoir vérifier votre vidéo, deux solutions :

- Vous téléchargez le plugin adobe flash player
- Vous utilisez un autre navigateur comme **Google chrome** par exemple.

J. Le formulaire du film est « Complet » et le téléchargement « Validé » mais je ne parviens pas à postuler à un festival. Comment postuler ?

Pour postuler, vous cliquez sur le bouton « Postuler » de votre film, puis vous cliquez sur « Postuler » sur le festival désiré (ou inversement).

Le bouton « Postuler » sur le film peut être parfois capricieux, nous vous invitons à actualiser la page s'il ne réagit pas (dans le cas, ou il est bleu et actif).

Vous arrivez alors sur la fiche d'inscription. Vous choisissez la section du festival, s'il y en a plusieurs. Vous validez votre inscription en bas de la page, à condition que votre film corresponde bien aux conditions de sélection du festival. **Pensez à bien cocher la case d'acceptation du règlement du festival** et à recharger vos crédits pour les festivals qui ne demandent pas à recevoir de DVD.

K. Que devient le fichier de mon film une fois uploadé ?

Les fichiers vidéo des films mis en ligne sont disponibles uniquement pour les festivals et les comités de sélection des festivals pour lesquels le film a été inscrit.

Un festival peut visionner le film en streaming directement sur la Plateforme ou télécharger le fichier pour le visionner « hors ligne ». Il est entendu que ces fichiers vidéo ne sont utilisés que dans le cadre de la présélection des films par les festivals.

L. Pourquoi dois-je payer des crédits lors de l'inscription à certains festivals ?

Lors de l'inscription d'un film à un festival, un paiement sous forme de crédit peut être demandé à l'ayant-droit. Ce paiement rémunère la mise à disposition du film au festival, dans le cas où le festival ne sollicite pas un envoi matériel du film à l'ayant-droit.

Cette rémunération est perçue par FilmFest Platform pour financer l'hébergement des films. Elle n'est aucunement perçue par le festival. C'est la mise à disposition du fichier qui est payante, non l'inscription au festival.

M. Comment savoir si je dois envoyer un DVD au festival ?

Certains festivals peuvent demander à envoyer un DVD du film pour valider l'inscription. **C'est, dans ce cas, précisé dans la fiche festival et aucun crédit n'est alors débité lors de l'inscription.** Sans mention explicite sur FilmFest Platform d'un envoi de DVD pour valider l'inscription, l'inscription en ligne est suffisante. Le festival et son comité de sélection ont accès au fichier du film uploadé sur FilmFest Platform.